

## Les personnes âgées dépendantes en Essonne, à domicile et en établissements

Dans le cadre du renouvellement de son schéma gérontologique départemental (2005-2010), le Conseil Général de l'Essonne a sollicité l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France afin de disposer d'une étude sur les Essonniens âgés dépendants, portant notamment sur les points suivants :

- le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes,
- les caractéristiques des personnes âgées susceptibles d'être accueillies en établissements,
- l'offre actuelle en structures d'hébergement,
- la prise en charge de la maladie d'Alzheimer,
- la situation des personnes âgées dépendantes ayant de faibles ressources.

Rappelons qu'en 1995, l'ORS avait déjà réalisé, pour le Conseil Général de l'Essonne, une enquête auprès de l'ensemble des établissements de ce département, dont les résultats ont contribué à l'élaboration du premier schéma gérontologique 1999-2004.

Cette plaquette présente les principaux résultats de l'étude publiée simultanément.

Pour répondre à la demande du Conseil Général de l'Essonne, l'ORS a réalisé une étude quantitative en deux volets :

- l'analyse d'un échantillon des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- une enquête par questionnaire menée auprès de l'ensemble des structures d'hébergement sur le modèle de celle précédemment réalisée par l'ORS en 1995.

Ces approches ont été complétées :

- par une enquête qualitative menée auprès des travailleurs sociaux des équipes médico-sociales, afin d'enrichir la réflexion sur les personnes âgées dépendantes demeurant à domicile,
- par des éléments démographiques actuels et prospectifs,
- par une description des principales caractéristiques de l'offre de prise en charge départementale et ses perspectives d'évolution.

### 189 000 Essonniens âgés de 60 ans ou plus en 2005, en 2010, ils seront 223 000

#### Projections de population âgée en Essonne entre 2005 et 2010

	part dans la pop. totale 2005		part dans la pop. totale 2010		accroisse. annuel 2005-2010
60-74	127 729	10,8%	148 325	12,2%	+ 3,0 %
75-84	47 675	4,0%	55 245	4,5%	+ 3,0 %
85 ou +	14 065	1,2%	19 821	1,6%	+ 7,2 %
Tous âges	1 181 474	100,0%	1 215 771	100,0%	+ 0,6 %

Source : INSEE - projections de population de 2000 à 2030 selon les hypothèses ci-dessous.

- Fécondité : maintien de la fécondité régionale à son niveau de 1999 (1,8 enfants par femme en France métropolitaine, soit le niveau moyen observé depuis un quart de siècle).
- Mortalité : baisse de la mortalité au rythme observé au cours des 30 dernières années en France métropolitaine.
- Migrations : maintien des comportements migratoires moyens de la période 1982-1999.

#### Forte croissance des 85 ans ou plus

Selon les projections de population de l'INSEE (hypothèses présentées ci-contre), la population âgée essonnienne devrait connaître un accroissement important de son effectif d'ici 2010.

Avec une croissance annuelle estimée à 7 %, ce sont les 85 ans ou plus qui devraient connaître la plus forte hausse, pour atteindre l'effectif de 20 000 en 2010 contre 14 000 en 2005.

Concrètement, chaque année, entre 2005 et 2010, l'effectif des personnes âgées de 75 ans ou plus devrait progresser de 2650 personnes environ, dont près de la moitié auront 85 ans ou plus.

## La dépendance varie selon l'âge et le lieu de résidence

### Les bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance

- selon le sexe (Essonne, 2003)

	GIR1	GIR2	GIR3	GIR4
- hommes (199*)	12,6 %	29,1 %	33,2 %	25,1 %
- femmes (521)	10,0 %	33,2 %	25,1 %	31,7 %
Ensemble	10,7 %	32,1 %	27,4 %	29,9 %

- selon l'âge (Essonne, 2003)

	GIR1	GIR2	GIR3	GIR4
- 60-74 ans (103*)	8,7 %	25,2 %	31,1 %	35,0 %
- 75-84 ans (281)	11,4 %	31,0 %	26,3 %	31,3 %
- 85 ans ou plus (336)	10,7 %	35,1 %	27,1 %	27,1 %
Ensemble	10,7 %	32,1 %	27,4 %	29,9 %

- selon le lieu de résidence (Essonne, 2003)

	GIR1	GIR2	GIR3	GIR4
- domicile (388*)	4,9 %	21,9 %	38,1 %	35,1 %
- établissements (332)	17,5 %	44,0 %	14,8 %	23,8 %
Ensemble	10,7 %	32,1 %	27,4 %	29,9 %

### Les bénéficiaires de l'APA par mode de vie selon le lieu de résidence (Essonne, 2003)

	Vit en couple	Vit seul
- à domicile (368*)	34,8 %	65,2 %
- en établissements (348**)	8,0 %	92,0 %
Ensemble	21,7 %	78,3 %

\* Il s'agit de l'effectif total pour le critère considéré.

\*\* Y compris en logements-foyers.

Source : ORS Ile-de-France.

Les termes "vit en couple" désignent la personne dépendante et son conjoint - qu'ils soient mariés ou non - qui vivent ensemble, à domicile ou dans le même établissement.

L'expression "vit seul" désigne non seulement les personnes dépendantes célibataires, veuves ou divorcées, mais aussi les personnes dépendantes mariées qui ne partagent pas le même lieu de résidence que leur conjoint.

En Essonne, fin 2003, environ 7 000 personnes âgées de 60 ans ou plus bénéficient de l'APA, et presque autant vivent en établissements (49 %) qu'à domicile (51 %).

### La dépendance augmente avec l'avancée en âge.

La répartition des bénéficiaires de l'APA selon leur niveau de dépendance varie avec l'âge : à 60-74 ans, un bénéficiaire sur trois relève des niveaux de dépendance les plus élevés (GIR 1-2), à 85 ans ou plus, près d'un sur deux en relève.

Cette progression du niveau de dépendance avec l'avancée en âge de la personne dépendante n'est pas sans conséquence sur ses besoins de prise en charge.

### La dépendance est plus sévère en établissements.

La répartition des bénéficiaires de l'APA selon leur niveau de dépendance varie aussi en fonction de leur lieu de résidence : à domicile, 27 % relèvent des niveaux de dépendance les plus élevés, en établissements, ils sont 2,3 fois plus avec six bénéficiaires sur dix classés en GIR 1-2.

De plus, les bénéficiaires de l'APA à domicile sont en moyenne moins âgés que ceux résidant en établissements : 82,5 ans contre 84,6 ans.

En outre, la présence d'un conjoint influe sur le lieu de résidence : 35 % des bénéficiaires de l'APA demeurant à domicile vivent en couple contre 8 % en établissements.

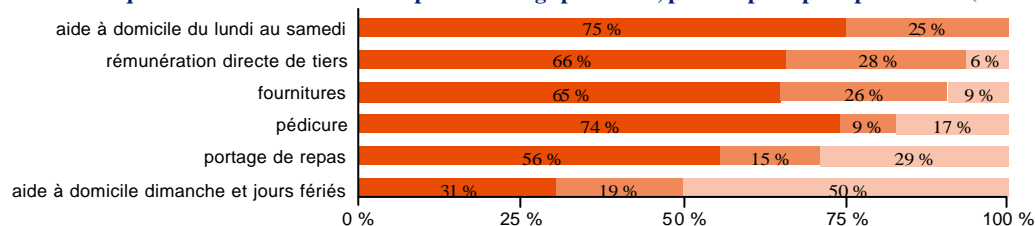
Par contre, la répartition du niveau de dépendance ne diffère pas selon le sexe du bénéficiaire.

## A domicile, 50 % des besoins en aide à domicile le dimanche et les jours fériés ne sont pas couverts par l'APA

Parmi les bénéficiaires de l'APA demeurant à domicile, 38 % ont des besoins non satisfaits : leurs besoins sont soit partiellement couverts, soit non couverts. Selon les principales prestations, l'adéquation varie ainsi de 31 % à 75 %.

Ce sont les besoins en aide à domicile le dimanche et les jours fériés qui sont les moins couverts, avec une moyenne de 7,5 heures d'écart entre le nombre d'heures mensuelles nécessaires et le nombre d'heures financées par l'APA.

### Le niveau d'adéquation entre le besoin et l'aide prise en charge par l'APA, pour les principales prestations\* (Essonne, 2003)



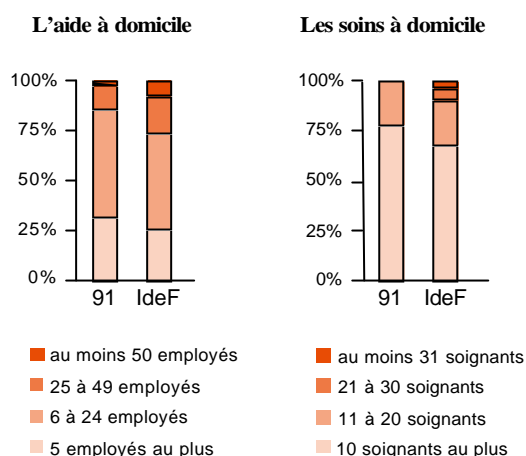
Source : ORS Ile-de-France.

■ besoin entièrement couvert ■ besoin partiellement couvert ■ besoin non couvert

\* Lecture du graphique : Parmi les bénéficiaires de l'APA demeurant à domicile ayant un besoin d'aide à domicile le dimanche et les jours fériés, 31 % ont ce besoin entièrement couvert par la prise en charge APA, 19 % ont ce besoin partiellement couvert et 50 % ont ce besoin non couvert.

## A domicile, des services professionnels limités par un manque de personnel

Les services professionnels d'aide et de soins infirmiers à domicile selon le nombre d'employés en ETP en 2002



Source : ORS Ile-de-France.

Bien que l'ensemble des communes de l'Essonne soient couvertes par un service prestataire d'aide à domicile et la plupart des communes par un service de soins infirmiers (SSIAD), le manque de personnel réduit considérablement leur champ d'action.

En effet, en Essonne, près d'un tiers des services prestataires d'aide à domicile emploient cinq personnes au plus en équivalent temps plein (ETP) contre un quart en moyenne en Ile-de-France, et plus des trois-quarts des SSIAD essonniers emploient dix soignants au plus en ETP contre deux tiers en moyenne en Ile-de-France.

*Pour l'aide à domicile, les faibles effectifs en personnel constituent un obstacle à la prise en charge des besoins identifiés, en particulier ceux en aide à domicile le dimanche et les jours fériés.*

Ces résultats s'appuient sur le recensement réalisé par l'ORS en 2002, qui portait :

- sur tous les services franciliens d'aide à domicile proposant des aides ménagères dans un cadre prestataire\*, et pouvant donner lieu à une prise en charge financière par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et/ou leur département ;
- et sur l'ensemble des SSIAD franciliens pour la description des soins infirmiers à domicile, l'activité des infirmières libérales étant difficilement quantifiable en terme de "places".

\* La personne âgée bénéficie d'une aide ménagère employée par le service d'aide à domicile auquel elle s'est adressée.

## En établissements, une population très lourdement dépendante

Répartition des résidents par type d'établissement selon différents critères (Essonne, 2004)

	MR	USLD	Ensemble
- être une femme	78,5 %	51,9 %	72,1 %
- habiter hors Essonne avant	38,3 %	51,2 %	41,4 %
- relever du GIR 1 ou 2	48,5 %	84,4 %	57,1 %
- être entré avec pb. phys. et/ou psy.	79,2 %	96,9 %	83,1 %
- être atteint d'une maladie de type Alzheimer*	39,0 %	78,8 %	49,3 %

Répartition des bénéficiaires de l'APA par type d'établissement selon différents critères (Essonne, 2003)

	MR	USLD	Ensemble
- moyenne d'âge	85,2 ans	81,7 ans	84,6 ans
- être âgé de 85 ans ou plus	56,8 %	30,2 %	52,6 %
- avoir des ressources inférieures aux plafonds d'aide sociale**	14,0 %	11,5 %	13,6 %
- vivre en couple dans le même établissement	8,6 %	1,9 %	7,6 %

\* au sens large : démences dégénératives, démences vasculaires ou mixtes.

\*\* soit des ressources <= 7102,71 euros annuels pour une personne seule et <= 12440,87 euros annuels pour un ménage (montants au 1er janvier 2003).

Source : ORS Ile-de-France.

**En logements-foyers, la situation se présente différemment.**

En effet, bien que leurs résidents soient très âgés, leur niveau de dépendance est globalement très modéré : neuf sur dix relèvent des GIR 3-4.

Dans les établissements essonniers (hors logements-foyers), la plupart des résidents sont des femmes. De plus, deux résidents sur cinq n'habitaient pas l'Essonne auparavant.

Le niveau moyen de dépendance des résidents est élevé. De fait, près de six résidents sur dix relèvent des niveaux de dépendance les plus sévères (GIR 1-2). De plus, les problèmes physiques et/ou psychiques motivent l'entrée en établissements de quatre résidents sur cinq. En outre, la moitié de l'ensemble des résidents sont atteints d'une maladie de type Alzheimer.

L'exploitation des dossiers d'APA permet de compléter ces résultats. Ainsi, la majorité des bénéficiaires sont âgés de 85 ans ou plus, avec une moyenne d'âge plus élevée en maisons de retraite qu'en unités de soins de longue durée.

Les ressources des bénéficiaires sont inférieures aux plafonds d'aide sociale pour 14 % d'entre eux. *Ces personnes sont donc potentiellement susceptibles de recevoir l'aide sociale à l'hébergement (ASH) du département.*

En terme de conditions de vie, seuls 8 % des bénéficiaires résident à deux en établissements.

## 71 maisons de retraite, 23 EHPAD et 9 unités de soins de longue durée pour l'hébergement des personnes âgées en Essonne

### Une offre développée...

Le taux d'équipement de l'Essonne en maisons de retraite, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée est supérieur aux taux régional et national (140 places installées pour 1000 personnes de 75 ans ou plus en 2003, contre 94 en Ile-de-France et 117 en France).

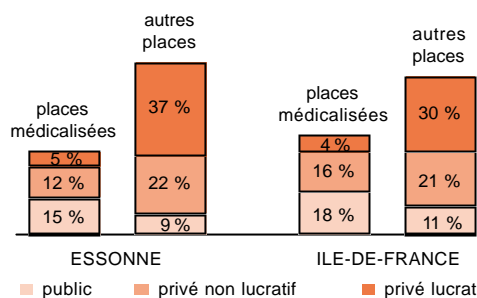
### ...mais peu médicalisée en maisons de retraite

En moyenne, sept places sur dix ne sont pas médicalisées dans les maisons de retraite de l'Essonne - contre six sur dix en Ile-de-France. Cette moindre médicalisation s'explique par la forte implantation de maisons de retraite du

### Plus de personnel soignant en unités de soins de longue durée qu'en maisons de retraite

Face à une population lourdement dépendante, la question de l'encadrement en personnel soignant (aides-soignants et infirmiers) est d'importance, en particulier dans un contexte général de difficultés de recrutement des soignants. Des disparités d'encadrement en personnel soignant sont observées selon le type d'établissement.

### Répartition des places en maisons de retraite par statut juridique selon leur médicalisation en 2003



Source : ORS Ile-de-France.

secteur privé lucratif, secteur moins médicalisé que les secteurs public et privé non lucratif.

Le taux d'encadrement en aides-soignants est trois fois plus élevé en unités de soins de longue durée (36,5 agents pour 100 lits) qu'en maisons de retraite (12,6 agents pour 100 places).

Il en est de même pour l'encadrement en infirmiers (13,1 contre 4,5).

## Conclusion et discussion

Le département de l'Essonne compte 189 000 personnes âgées de 60 ans ou plus. La très grande majorité d'entre elles vit à domicile en bonne santé et de façon autonome. Mais une faible proportion, souvent très âgée, vivant à domicile ou dans un établissement, a besoin d'aide pour effectuer les actes de la vie quotidienne. C'est cette population - qualifiée de dépendante - que l'ORS a essayé de caractériser en s'appuyant sur la grille AGGIR et les critères d'attribution de l'APA (GIR 1 à 4).

L'exploitation des dossiers d'APA a permis d'identifier et de quantifier des besoins non couverts chez les personnes âgées dépendantes demeurant à domicile.

Cependant, selon les équipes médico-sociales, ces besoins - déterminés dans le cadre des prestations prises en charge par l'APA - ne reflètent pas l'étendue des besoins réels, en particulier le besoin de prise en charge des frais de transport.

L'enquête menée en établissements, associée à une analyse des dossiers d'APA, a montré l'enjeu représenté par des résidents lourdement dépendants (en maisons de retraite et unités de soins de longue durée) face à une offre - certes développée - mais moins médicalisée en maisons de retraite qu'en moyenne en Ile-de-France.

Les résultats obtenus confirment tout l'intérêt d'une exploitation des dossiers d'APA, qui constituent une source d'informations précieuse sur les personnes âgées dépendantes vivant à domicile ou en établissements.

L'évolution du formulaire de demande d'APA, comme celle du dossier d'évaluation de la personne âgée dépendante à domicile, permettraient d'envisager une exploitation régulière de ceux-ci, afin de mieux prendre en compte les besoins de cette population.